

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

fait
DECRET
D/95/ 078 PRG/SGG

NOMMANT LES CONSEILLERS ET DIRECTEURS NATIONAUX DU MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale ;
VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du
Gouvernement ;
VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition
partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26
Août 1994 .
VU Le Décret D/94/124/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant Attributions et
Organisation du Ministère du Plan et de la Coopération.

DECRETE

Article 1er : Les cadres dont les noms suivent sont nommés Conseillers du
Ministre du Plan et de la Coopération :

- **Conseiller Economique** : Monsieur Ibrahima CAMARA, Précédemment
Secrétaire Général du Ministère du Plan et des Finances, en remplacement de
Monsieur Kabinet KOMARA, muté ;
- **Conseiller Socio-Economique** : Monsieur Ibrahima Sory SANGARE, maintenu
à son poste ;
- **Conseiller Juridique** : Monsieur Alpha Ibrahima KEYRA, maintenu à son
poste.

Article 2 : Les cadres dont les noms suivent sont nommés Directeurs Nationaux :

- **DU PLAN ET DE L'ECONOMIE** : Monsieur Fassou Nyankoye SAGNO,
Macroéconomiste, précédemment Coordonnateur de l'Unité d'Analyse Macro-
économique (UAM) à la Direction Nationale du Plan en remplacement de
Monsieur Michel KAMANO, muté ;

- DES INVESTISSEMENTS PUBLICS : Elhadj Mamadou Bobo BALDE, précédemment Directeur National Adjoint des Investissements Publics, en remplacement de Monsieur Ibrahima Kassory FOFANA, muté ;

- DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE : Monsieur Bocar CISSOKO, maintenu à son poste ;

- DE LA COOPERATION INTERNATIONALE : Monsieur Djigui CAMARA, maintenu à son poste ;

- DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE : Monsieur Abraham DOUKOURE, maintenu à son poste.

Article 3 : Les cadres dont les noms suivent sont nommés Directeurs Nationaux Adjoints :

- De la Coopération Internationale : Dr SY SAVANE Oumar Djiguiba, maintenu à son poste ;

- Des Investissements Publics : Dr Oumar KOUYATE, Précédemment Chef de la Division du Quaternaire à la Direction Nationale des Investissements Publics ; en remplacement de Elhadj Mamadou Bobo BALDE, muté ;

- Du Plan et de l'Economie : Monsieur Marcellin BANGOURA, Macroéconomiste, Précédemment Consultant National à la Direction Nationale du Plan en remplacement de Monsieur Djerry KEITA, muté ;

- De la Statistique : Monsieur Lamine KEITA, Précédemment Chef de la Division Démographie à la Direction Nationale de la Statistique, en remplacement de Monsieur Moussa SANGARE, muté ;

- De l'Intégration Economique : Monsieur N'Faly SANO, maintenu à son poste ;

Article 3 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 AVRIL

1995

LANSANA CONTE